



IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais se référer à l'ordonnance collective suivante :

- [OC-ER-001 : Réhydratation orale et soulagement des nausées et vomissements dans un contexte de gastro-entérite probable \(Ondansetron, Zofran®\)](#)

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

ORDONNANCE COLLECTIVE	Administration de dimenhydrinate (Gravol^{MD}) lors de nausées, vomissements	OCM-15
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Date de mise en vigueur :	Date de révision :
Titre ou numéro :	2009	2012
Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance : Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor Hébergement : <input checked="" type="checkbox"/> Richmond <input checked="" type="checkbox"/> Valcourt <input checked="" type="checkbox"/> Windsor <input checked="" type="checkbox"/> Urgence Windsor		
Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée : Clientèle présentant des nausées, vomissements (<i>voir indications et conditions d'initiation</i>).		
Activités réservées s'adressant aux infirmières : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance; ▪ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. 		
CONTEXTE : Le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire lui permet de contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, à prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs. Dans le cadre de sa contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins, l'infirmière auxiliaire ne peut exercer cette activité en pleine et entière autonomie. Elle doit agir en collaboration avec l'infirmière. L'infirmière auxiliaire peut procéder à la collecte d'informations, communiquer ses observations verbalement ou par écrit et remplir toutes les autres fonctions que lui confie l'infirmière.		

Indications et conditions d'initiation

- Traitement symptomatique des nausées, vomissements (*N/V*) reliés à :
 - la prise de contraception orale d'urgence;
 - une gastroentérite sans douleur abdominale aiguë;
 - une intoxication alimentaire;
 - l'état général (*effets secondaires ou autres*) d'un client en soins palliatifs.

Intention thérapeutique

Soulager les nausées et vomissements.

Contre-indications

- Douleur abdominale sévère;
- Vomissements fécaloïdes ou avec présence de sang;
- Glaucome;
- MPOC sévère;
- Rétention urinaire R/A hypertrophie bénigne de la prostate (HBP);
- Troubles épileptiques;
- Intolérance – allergie aux produits.

Limites / référence au médecin

Référer au médecin, si :

- L'état persiste après trois (3) doses;
- Atteinte de l'état général ou de l'état de conscience;
- On soupçonne que les N/V peuvent être associés aux effets toxiques d'autres médicaments : digoxine, théophylline, aspirine, etc.
- Grossesse, allaitement;
- Enfant de moins de 2 ans;
- Prise de lithium ou de carbamazépine;
- Douleur abdominale sévère;
- Vomissements fécaloïdes ou avec présence de sang.

Directives

12 ans et plus

- Administrer Graval 50 mg, 1 comprimé aux 4-6 heures PRN pour un maximum de trois (3) doses;
- Si les vomissements compromettent l'absorption par la bouche, insérer un suppositoire Graval, 50 à 100 mg, aux 6-8 heures par voie intrarectale pour un maximum de trois (3) doses;
- Si vomissements en dedans d'une demi-heure après l'ingestion, on peut répéter la médication par voie intrarectale.
- Si enfant de 2 à 12 ans : Se référer à la fiche technique.

Fiche technique : Graval^{MD}	
Nom générique Nom commercial	Dimenhydrinate Gravol
Classification	Antiémétique
Effets secondaires	Sécheresse de la bouche, étourdissements, somnolence, sédation. Il est conseillé de ne pas conduire, de ne pas consommer d'alcool et éviter les activités qui exigent de l'acuité. Mise en garde R/A autres déprimeurs du SNC tels somnifères, antihistaminiques, anxiolytiques, anticholinergiques.
Voie d'administration	Orale, intrarectale, intramusculaire, intraveineuse : comprimé, caplet, capsule, gélule molle, liquide jaune, suppositoire, ampoule et fiole.
Posologie	<p><u>12 ans et plus :</u></p> <p>Par voie orale : 50 mg aux 4-6 heures, pour un maximum de trois (3) doses;</p> <p>Par voie rectale : 50 à 100 mg aux 6-8 heures, pour un maximum de trois (3) doses.</p> <p><u>Enfants moins de 12 ans :</u></p> <p>2 à 6 ans</p> <p>Par voie orale : 15 à 25 mg aux 6-8 heures PRN jusqu'à un maximum de 75 mg/24 heures;</p> <p>Par voie rectale : 12.5 à 25 mg, <u>1 seule dose.</u></p> <p>6 à 8 ans</p> <p>Par voie orale : 25 à 50 mg aux 6-8 heures PRN jusqu'à un maximum de 150 mg/24 heures;</p> <p>Par voie rectale : 12.5 à 25 mg, aux 8-12 heures PRN.</p> <p>8 à 12 ans</p> <p>Par voie orale : 25 à 50 mg aux 6-8 heures PRN jusqu'à un maximum de 150 mg/24 heures;</p> <p>Par voie rectale : 25 à 50 mg, aux 8-12 heures PRN.</p>

Référence

Aux méthodes de soins.

Sources

- CSSS du Val-Saint-François, Actes médicaux délégués et protocoles, septembre 2002.
- CLSC La Petite Patrie, Ordonnances collectives, décembre 2003.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Marielle Lehoux-Brisson Directrice des soins infirmiers	Septembre 2008 Date
Personnes consultées : Joanne Roy Conseillère clinique, services de santé courants	Septembre 2008 Date
Daniel Boislard Chef d'administration de programmes services généraux	Automne 2008 Date
Lucie Berthelette, Luc Langlois, Christine Rousseau Chefs d'unité de vie – Secteur hébergement	Automne 2008 Date
Dre Carine Paquet Médecin, services généraux	Novembre 2008 Date
	Date

INSTANCES CONSULTÉES

<input type="checkbox"/> CECH	<input type="checkbox"/> CMDP	<input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif du CMDP
<input type="checkbox"/> CHA	<input checked="" type="checkbox"/> DSP	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Président du CMDP	Date
Directrice des soins infirmiers	Date